



Entraînement aux épreuves d'ASSR au collège

publié le 09/02/2017



ASSR

Chaque élève, au cours de sa scolarité, passe une attestation de sécurité routière. (ASSR) Celle-ci se passe en deux temps. Le premier niveau (ASSR1) en classe de 5ème puis le second (ASSR2) en 3ème.

Afin de pouvoir s'exercer à ce type d'épreuve, et de comprendre les enjeux d'un comportement responsable sur la route, nous vous proposons une sélection de sites internet.

[Le site officiel de l'éducation nationale dédiée à la prévention routière](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.